



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 décembre 2022

Le huit décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, Mr Vincent CAILLÉ, Mr Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mr Benoît COUTEAU) et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMERÉ)

Secrétaire de séance : Mr Pascal BOUTON

2022-12-08-010 – DISTRIBUTEUR/CUISEUR DE PAIN 24h/24 & 7j/7

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Depuis la fermeture de la boulangerie et avec la fermeture prochaine de l'épicerie, il n'y aura plus la possibilité de se fournir en pain sur Monnières. Après contact avec l'entreprise Miehappy de Saint Georges de Montaigu, il est possible d'installer une machine à pains sur Monnières (5m²). L'entreprise se charge de gérer la machine pendant 6 mois sans coût pour la commune hormis la prise en charge de frais de raccordement et d'électricité, avec une installation possible dès janvier 2023. La machine cuit le pain et a la possibilité de fournir 10 baguettes, ou plus suivant la programmation, en simultanée (prix de vente 1,15€ la baguette).

Au bout de 6 mois (ou 12 mois, négociation en cours) la commune pourra décider ou non d'acheter la machine (57 000 €, avec environ 7 000 € de bénéfices par an pour 50 baguettes vendues par jour). Ce distributeur de pains pourrait être une solution transitoire avant la création du pôle commercial. Un boulanger qui s'installerait sur Monnières pourrait utiliser le distributeur pour mettre son propre pain et ainsi lui permettre de fournir du pain en-dehors des heures d'ouverture de la boulangerie. Ce distributeur de pains pourrait être installé en face de la mairie, devant l'entrée du théâtre.



Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de distributeur de pains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention :

- VALIDE l'expérimentation de la mise à disposition d'un distributeur de pains sur la commune pour une durée de 6 mois à 1 an par l'entreprise Miehappy, sans coût pour la commune hormis la prise en charge de frais de raccordement et d'électricité;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Pascal BOUTON

Le Maire
Benoît COUTEAU

